tection de notre ocur/rce extérieur parce qu'il a besoin de se défendre et contre l'invasion des produits étrangers et contre les entraves que la mission des produits français rencontre au dehors.

Mais je reviens à ce que j'exposais. Il réclame la liberté du conditionnement parce que notre commerce, surtout le commerce de Lyon, que je connais bien, en a besoin. Les bureaux publics font payer des frais de conditionnement exagérés. A Milan où la liberté existe, les tarifs sont inférieurs de moitié à ce qu'ils sont à Lyon. Si vous établissez le monopole qu'on propose, notre fabrication lyonnaise continuera à subir cette majoration de frais qu'il est bien désirable de lui épargner.

M. Bonifay. — Sous prétexte de liberté, vous voulez, en réalité, régenter la place de Lyon.

M. Fougeirol. — Je ne crois pas avoir jamais émis de prétentions semblables. En outre, le bureau public ne peut suffire à la masse des opérations que les transactions journalières rendent inévitables. Le conditionnement dure des semaines et des mois. Ces retards pèsent lourdement sur les achats et les ventes, paralysent toutes les affaires, grèvent chaque opération de frais excessifs. Les intéressés ont tellement à se plaindre qu'il y a quelques années, ils se sont concertés dans le but d'établir à Lyon, un bureau privé.

A cette nouvelle, grand émoi à la Chambre de Lyon ; d'un seul coup elle a fait savoir qu'elle se chargeait de donner satisfaction à toutes les doléances du public. Elle promettait d'acheter des vastes locaux, de rapprocher son bureau public du centre de la ville, d'établir des magasins généraux, d'abaisser les tarifs. Mais peu après le Conseil d'Etat, ayant émis l'avis que des particuliers ne pouvaient établir un bureau privé, là où existe déjà un bureau public, la Chambre de Commerce a oublié toutes ses promesses. Cet exemple montre quel intérêt il y a pour le commerce, à jouir de la liberté du conditionnement. Vous êtes édifié à cet égard. Je vous laisse l'esoin de décider si vous pouvez, dans ces conditions, déclarer qu'il convient d'établir le monopole des bureaux publics.

M. Poirrier, rapporteur, dit qu'il laissera de côté tout ce que vient de dire M. Fougeirol au sujet du bureau public de Lyon. Il ne s'occupera que de défendre le principe de la loi.

La commission avait à choisir entre trois systèmes, la libre concurrence, le monopole absolu et le monopole mitigé.

Elle a adopté pour ce troisième système qui constitue une solution transactionnelle, solution, d'ailleurs, aussi modérée que possible, puisqu'elle se borne à régulariser et à unifier, par la loi, un état de fait et une jurisprudence établis depuis longtemps déjà.

Qu'est-ce que le conditionnement ? C'est une opération qui équivaut à un pesage ; c'est une vérification de quantité et de qualité. Cette opération ne peut-être faite que par un tiers désintéressé, bureau privé accepté par les parties ou bureau public établi par le Gouvernement. Cela dit, doit-on admettre qu'elle peut être confiée indifféremment à des bureaux privés ou à des bureaux publics ? Il est évidemment nécessaire d'établir entre toutes les opérations, une uniformité absolue. Cela n'est pas possible avec une exploitation privée. D'ailleurs, les principaux centres de commerce de la soie réclament, en faveur du projet qui vous est soumis. Il ne s'agit pas ici de la liberté du commerce, ni de la liberté des conventions ; les deux contractants ne sont pas, d'ailleurs, obligés de s'adresser à la condition publique. Notre projet est un projet transactionnel. Il ne s'agit pas de rien changer à ce qui existe actuellement. Les conditions privées établies aujourd'hui, subsisteront ; nous n'avons stipulé que pour l'avenir évitant ainsi toutes les indemnités qu'il eût été nécessaire de donner en cas de suppression. J'espère, messieurs, que, dans ces conditions, vous voterez la proposition de loi qui vous est soumise. (Très bien, très bien.)

M. Gourju. — Le débat actuel n'intéresse en rien la Chambre de commerce de Lyon. La proposition a été présentée par un délégué du Nord, M. Dron, dans l'intérêt des Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing. Un décret du 23 germinal, An XIII, a décidé qu'il n'y aurait, à l'avenir, à Lyon, qu'une seule condition publique pour les soies.

Un décret semblable fut rendu, pour St-Etienne, le 30 avril 1896 ; un avis du Conseil d'Etat a établi la validité de ces décrets.

M. Fougeirol, dont les démêlés avec la Chambre de Lyon sont légendaires, l'accuse de faire payer ses conditionnements trop cher, mais chacun sait que la Chambre de commerce verse, chaque année, 45,000 francs dans la Caisse des retraites des ouvriers et patrons tombés dans la misère, et cette somme est prélevée sur les produits du conditionnement.

M. Fougeirol reproche aussi à la Chambre de commerce d'avoir un local insuffisant. Vous n'ignorez pas cependant qu'elle avait résolu de dépenser trois millions pour l'établissement de nouveaux bâtiments. Mais quand l'étude nécessaire eût été faite, elle trouva qu'il faudrait dépenser quatre millions. Il lui était impossible de dépenser pareille somme.

La Chambre de commerce de Lyon fait d'abord l'emploi le plus judicieux et le plus libéral de ses ressources, j'ai cru devoir faire entendre en sa faveur cette protestation. (Très bien, très bien.)

M. Le Cour Grandmaison. — Le projet établit une prime à la vitesse. Il accorde le monopole au conditionnement qui ne sera établi le premier dans une ville. Il faut réfléchir avant d'accepter une pareille conséquence, d'autant plus que la Chambre de commerce de Paris s'est prononcée contre le projet. Quoi qu'en ait dit M. Poirrier, le conditionnement est une opération commerciale. D'ailleurs, on n'allègue pas qu'il s'agisse d'un service public, puisqu'on laisse subsister les conditions privées.

Une loi facultative n'a pas le caractère d'une loi. J'ajoute enfin que le nouveau système est un impôt indirect sur une matière première, sur une profession déterminée. L'abus déjà grave s'il s'agit d'une Chambre de commerce, l'est encore plus s'il s'agit d'une municipalité.

M. Millerand, ministre du commerce trouve le projet en discussion très simple. Il se borne à dire que là où une Chambre de commerce aura établi une condition publique, on ne pourra établir une condition privée.

M. Fougeirol s'est plaint des abus commis par la Chambre de commerce de Lyon dans l'exploitation du conditionnement. Pourquoi ne les a-t-il pas signalés au ministre ? ou pourquoi n'a-t-il pas déposé une proposition pour abroger le décret de l'an XIII ? La raison qui a inspiré la proposition est en dehors de tout intérêt particulier. On a voulu assurer ce qui, en réalité, est un service public. Il est désirable que ce service soit exécuté d'une façon régulière et uniforme, le Gouvernement ne peut que se rallier à cette idée.

M. Fougeirol tient à répondre brièvement à M. le Ministre et à M. Courju.

L'orateur n'a pas, comme M. Courju a semblé le croire, fait le procès de la Chambre de commerce de Lyon ; il a, au contraire, rendu hommage à ses efforts. Il a simplement fait ressortir ce fait, qu'à Lyon, les négociants en soierie paient 12 francs de frais de conditionnement, alors, qu'à Milan, on ne paie, pour le même service, que 6 francs. Cela tient à ce que la libre concurrence existe en Italie, tandis que nous avons à Lyon le monopole du bureau public.

Constater cela ce n'est point blâmer la Chambre de commerce, c'est signaler un phénomène économique fâcheux pour l'industrie française.

L'orateur remercie M. le Ministre des assurances qu'il a données de sa bonne volonté. Les syndicats intéressés en profiteront.

M. Sebline. — Il y a une question qui n'a pas été suffisamment traitée, c'est celle de savoir s'il convient d'étendre, aux Chambres de commerce de toute la France, le monopole que la commission propose d'instituer et qui, en somme n'est réclamé que par les Chambres de commerce de Lyon et St-Etienne. Il serait bon de savoir si les autres Chambres de commerce sont disposées à accepter le cadeau qu'on veut bien leur faire. La Chambre de Paris pour sa part, s'est prononcée, avec énergie, contre la loi. Il importe de savoir ce que pensent les autres.

L'orateur conclut à ce que la discussion soit ajournée et à ce que, pendant l'intercession, le Gouvernement provoque l'avis des Chambres de commerce. Nous ne pouvons pas, dit-il, voter, au pied levé, et sans d'autres éclaircissements, une mesure pareille.

M. Poirrier, rapporteur, dit que les Chambres de commerce ne sont pas seules intéressées. Beaucoup de Conditions publiques sont dirigées par l'administration municipale. Faut-il demander l'avis des municipalités ?

M. Sebline. — Il n'y a pas urgence, et j'estime qu'on peut consulter les Chambres de commerce, alors surtout que celle de Paris s'est prononcée contre la proposition.

M. Poirrier. — La Chambre de commerce de Paris n'est guère intéressée dans la question. Il n'y a d'ailleurs, que très peu de Chambres de commerce qui le soient ; le projet a été très étudié. Je demande, au Sénat, de le voter dans l'intérêt du commerce.

Adoption du projet

L'ajournement, demandé par M. Sebline, est mis aux voix. Il est repoussé par 142 voix contre 89 sur 231 votants. Le projet de loi est adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi, trois heures. La séance est levée à 6 heures et demie.

LES ÉVÈNEMENTS
de Chine

PLUS DE 3.000 CADAVRES. — DE TAKOU A TIEN-TSIN

Takou, 26 juin. — 2.300 cadavres de soldats chinois ont été incinérés dans les forts de Takou avant leur destruction, et le bruit court qu'à Tien-Tsin plus de 41000 soldats chinois ont été tués.

On annonce que 3.000 Chinois se sont portés de Takou à marches forcées sur Tien-Tsin, afin de renforcer les soldats chinois et les Boxers.

LES TROUPES INTERNATIONALES SONT ENTRÉES A TIEN-TSIN

New-York, 26 juin. — Un télégramme de Ché-Fou, publié ce matin, annonce que l'amiral Kempff a fait connaître, par un torpilleur japonais, que les forces alliées ont réussi à forcer le cordon des troupes chinoises, et ont pénétré dans Tien-Tsin, après un violent combat, sans avoir perdu beaucoup d'hommes.

La colonne de secours est ensuite partie pour prêter assistance à l'amiral Seymour.

Suivant une nouvelle de source japonaise, l'amiral Seymour a été fait prisonnier par les Chinois.

SANGLANT ECHEC DES TROUPES RUSSES

Shanghaï, 26 juin. — On annonce que les Russes ont été repoussés le 22 juin avec une perte de 120 tués et de 300 blessés. 8.000 hommes de troupes internationales ont été débarqués à Takou. Parmi eux se trouvent 1.200 Allemands. Le détachement de 300 fusiliers gallois et de 900 soldats de l'Inde, venant de Hong-Kong, est parti au secours de Tien-Tsin.

BRUIT DU MASSACRE DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Londres, 26 juin. — Il résulte des nouvelles de source chinoise, parvenues à Shanghai hier soir et ce matin, que toutes les craintes sont permises sur le sort du corps expéditionnaire que commande lord Seymour. Le bruit de massacre des 2.000 hommes de ces troupes internationales paraît se confirmer. D'autre part, on assure que l'amiral Seymour est prisonnier des Chinois.

DIX JOURS SANS NOUVELLES DE PEKIN

Shanghaï, 26 juin. — Contrairement aux affirmations des fonctionnaires chinois, aucune nouvelle présentant des garanties d'authenticité, n'a été reçue de Pékin de plus le 16 juin.

Washington, 26 juin. — Le conseil américain de Shanghaï télégraphie qu'on n'a pas reçu dans cette ville de nouvelles dignes de foi, relativement à la situation à Pékin ou ailleurs.

LES TROUPES CHINOISES AUTOUR DE PEKIN

Shanghaï, 26 juin. — On évalue à 300.000 hommes le nombre des troupes chinoises qui se trouvent dans le voisinage de Pékin. Ces troupes possèdent 220 canons du Creusot de 7 millimètres, 18 Krupp et 150 Maxim. Les munitions sont presque épuisées. Ces munitions avaient été fournies par une maison allemande.

SITUATION GRAVE A NANKIN

On reçoit de mauvaises nouvelles de Nankin où l'agitation augmente.

Le vice-roi Liu-Kin-Yih a télégraphié aux autorités britanniques qu'il avait donné l'ordre aux cinq croiseurs chinois qui sont en rade de Shanghaï de se rendre à Nankin.

ACTION ENERGIQUE DES ETATS-UNIS

Washington, 26 juin. — En raison de la gravité de la situation en Chine, le gouvernement a décidé de rappeler la moitié de la garnison de Cuba et de l'envoyer aux Philippines pour remplacer les troupes qui partiront pour la Chine.

Le gouvernement étudie également la question du rappel de toutes les troupes actuellement à Porto-Rico pour les envoyer aux Philippines.

LA GUERRE
dans le Sud de l'Afrique

Londres, 26 juin. — Le « Central News » télégraphie de Prétoria en date du 25 juin que les colonnes sous le commandement du général Botha ont gagné les collines à environ dix-huit milles au nord-est. Aujourd'hui, les éclaireurs les signalent à six milles seulement des avant-postes anglais. Les Boers sont très actifs.

Ils se seraient embusqués au moment du passage de plusieurs convois anglais et auraient pu s'emparer de quelques-uns d'entre eux.

Londres, 26 juin. — Voici le texte complet de la dépêche sur Botha :

Les commandos du général Botha se sont avancés jusqu'aux collines situées à 18 milles environ au Nord-Est. Aujourd'hui les éclaireurs anglais les signalent à 6 milles des avant-postes anglais.

UNE DEPECHE DE LORD ROBERTS

Londres, 26 juin. — Lord Roberts télégraphie :

Prétoria, 25 juin.

Par suite de l'interruption du télégraphe et du chemin de fer, il m'a été impossible d'obtenir des détails complets sur deux accidents survenus sur nos lignes de communications, et qui, je pense, ne vous ont pas été complètement annoncés.

Autant que je puis le savoir, voici ce qui s'est passé :

Le 2 juin, un convoi de 50 wagons fut envoyé de Rhenoster à Heilbron, escorté par 150 Ecossais

Le 4 juin, à une heure du matin, le major commandant le poste de 1000 hommes de VredefortRoad reçut de l'officier commandant le convoi une dépêche datée du 3 juin, neuf heures et demie du soir, l'informant que le convoi était entouré par des forces supérieures et demandant des secours.

Le major envoya immédiatement 600 hommes, et un message au commandant d'un poste situé à sept milles au Nord. Ce dernier reçut le message à six heures du matin. Une heure après, il dépêcha 120 hommes d'infanterie montée pour rejoindre le détachement envoyé de Vredefort.

Les deux détachements revinrent dans la matinée sans avoir été capables de se mettre en contact avec le convoi.

L'infanterie montée ayant été chassée par des forces supérieures, le convoi avait été entouré dans la matinée du 4 juin, et en réponse à un parlementaire envoyé par Christian De Wet, il effectua sa reddition.

Dans la matinée du 7, l'ennemi attaqua un poste sur nos lignes de communication situé au nord du pont du chemin de fer récemment réparé de Rhenoster-River, et occupé par le 3e régiment de Derbyshire et un détachement de yeomanry.

Les avant-postes, qui avaient été placés sur une ligne de kopjes au nord du pont, furent attaqués à l'aube, et chassés : l'ennemi occupa la ligne de communication au moyen de laquelle il commandait complètement le camp.

Nos troupes perdirent 35 tués et 111 blessés ; le reste fut capturé.

LE
CONGRÈS FRANCO-BELGE DE LA BRASSERIE
A PARIS

Dès la première séance du Congrès franco-belge de la brasserie qui se tient en ce moment à Paris, les travaux proprement dits ont commencé. M. Paul Delemer, président du Syndicat des brasseurs de la région du Nord, a émis le vœu suivant : « Le congrès des brasseurs constate :

« 1° Que les personnes qui ont assisté aux pourparlers avec l'administration n'ont jamais compris les paragraphes du décret relatif à la période de constatation autrement que comme obligeant le brasseur à représenter ses bières et chaudières pendant au moins trois heures de soir, mais laissant à celui-ci tout droit d'avoir ses bières en chaudières à toute heure du jour et de la nuit, sous la réserve des autres dispositions de la loi et du décret ;

» 2° Que les représentants de l'administration dans les pourparlers susdits ont toujours eu une interprétation conforme à ceux de la brasserie ;

» 3° Que d'ailleurs le texte primitif de 1892, qui a été modifié, ne laissait pas de doute sur la pensée de ses auteurs ;

» 4° Que l'interprétation trop rigoureuse du texte nouveau modifie absolument l'intention du législateur et rend le régime attentatoire à la liberté individuelle.

» 5° Que cette exigence n'ajoute absolument rien aux garanties de l'administration.

» En conséquence, il émet le vœu que le décret ou la loi soient modifiés dans le sens du texte primitif de 1892 ; il proteste contre la résurrection du régime des autorisations personnelles et confie à l'Union des syndicats le soin d'obtenir une interprétation plus rationnelle et plus équitable de la nouvelle législation. »

Le Congrès a émis aussi le vœu de voir supprimer la prime allouée aux employés du fisc dans les cas de contravention.

M. Quint, de Roubaix, fait connaître les mesures prises par les syndicats de la brasserie française lors de l'application de la loi sur les accidents du travail et les heureux résultats qui ont été atteints par l'Union de ces syndicats.

Il indique que la Société « le Patrimoine », à partir du 1er juillet 1900, a abaissé la prime pour les ouvriers de 3 fr. 50 % à 2 fr. 50, et celle des employés de 0 fr. 75 % à 0 fr. 40. La participation dans les bénéfices sera fixée à 50 % après le prélèvement de 25 % des primes pour frais généraux.

A ces conditions, les contrats deviennent fermes pour trois années et se renouvelleront par tacite reconduction à l'expiration de chaque période triennale.

La seconde journée

La séance de mardi matin a été consacrée à des questions d'ordre technique dépassant les préoccupations ordinaires du public.

La séance de l'après-midi a été fort courte et consacrée à la remise des récompenses aux anciens serviteurs de la brasserie. Voici celles de ces récompenses qui intéressent notre région. — 1re catégorie : Directeurs de brasseries et chefs de fabrication. — Médaille d'or : M. Gaston Vieillard, directeur de la brasserie Massé-Meurisse, à Lille, 27 ans de services.

2e catégorie (vieux employés et ouvriers). — Médaille d'or : M. Henri Dehaest, brasserie Delcourt, à Roubaix, 25 ans de services. — Alexandre Planck, brasserie Delemer, à Lille, 32 ans de services. — Médaille d'argent : MM. J.-B. Robert, brasserie Delcourt, à Roubaix, 27 ans de services. Dhondt, brasserie Delcourt, à Roubaix, 25 ans de services.

Le banquet

Le banquet qui a clôturé le Congrès, a eu lieu dans la salle du St-Gothard, avenue de Suffren. Dans l'immense salle, plus de 600 convives avaient pris place. A la table d'honneur, outre les membres du bureau, nous remarquons : MM. Surmont, ministre du travail de Belgique ; Tack, ministre d'Etat ; le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Paris ; Nyssens, ancien ministre belge ; De Motte, bourgmestre de Bruxelles ; M. Maxime Lecomte, sénateur, et Plichon, député du Nord, etc.

M. Taffin, de Tourcoing, a prononcé une allocution remarquable qui a été très applaudie. En terminant, il a porté un toast au roi des Belges et au Président de la République Française.

Il était 11 heures quand la fête a pris fin.

UN SOLDAT DE FLERS
mort à El-Goléah (Algérie)

La nouvelle bien inattendue de la mort de M. Edmond Verbèke, soldat au 21e dragons à St-Omer part icomme volontaire en novembre dernier pour prendre part à l'expéditon d'In-Salah, en Algérie, vient de plonger dans la désolation une famille bien estimée de la population de Flers-Bourg.

Voici la lettre envoyée par le colonel du 21e dragons, qu'a reçue mardi matin, M. Goube, maire de la commune :

1er CORPS D'ARMEE,
1re brigade de cavalerie
21e régiment de dragons.

Le colonel Morel, commandant le 21e régiment de dragons, à Monsieur le Maire de la commune de Flers-les-Lille.

Monsieur le Maire,

J'ai le pénible devoir de vous apprendre la mort d'un enfant de votre commune, le dragon Verbèke Edmond-Achille-Louis, domicilié à Flers avant son incorporation et décédé, le 17 juin, à l'Hôpital militaire d'El-Goléah (Algérie).

Je vous prie d'en faire part à sa famille, de lui offrir l'expression de ma douloureuse sympathie et de lui remettre l'exemplaire ci-joint de l'ordre que je viens de faire paraître.

Vous voudrez bien aussi lui faire savoir que M. le Lieutenant Faure a donné les ordres nécessaires pour qu'une pierre funéraire soit placée sur la tombe de son ordonnance et qu'enfin un service funèbre sera célébré à son intention, le 30 juin courant, à neuf heures, en la chapelle de l'Hôpital militaire de St-Omer.

Signé : J. MOREL.

A cette lettre était joint l'ordre du régiment suivant :

21e régiment de dragons.

Ordre n° 8.

Le colonel a reçu, hier, l'avis officiel de la mort du dragon Verbèke Edmond, décédé le 17 juin courant, à l'hôpital militaire d'El-Goléah. Le régiment conservera le souvenir de cet excellent soldat qui, au mois de novembre dernier, était parti pour l'Algérie comme ordonnance de M. le Lieutenant Faure, lui avait donné des preuves nombreuses d'énergie et de dévouement pendant l'expédition d'In-Salah, et qui meurt, loin des siens, à la suite des dures épreuves de cette campagne. Le nom du dragon Verbèke sera ajouté dans l'historique du régiment à la liste déjà longue des cavaliers du 21e dragons morts pour la Patrie, en faisant leur devoir. Un service funèbre sera célébré à son intention, samedi prochain, à neuf heures, en la chapelle de l'hôpital militaire de Saint-Omer.

Saint-Omer, le 25 juin 1900.

Le colonel commandant le 21e dragons,
Signé : J. MOREL.

C'est avec les plus grands ménagements que M. Goube, maire, a fait part à la malheureuse mère et à sa famille du deuil qui les frappait.

La nouvelle de la mort du dragon Verbèke a causé dans toute la population de Flers-Bourg une impression considérable. Connu de tous les habitants, estimé pour sa conduite irréprochable, il avait emporté à son départ au régiment la sympathie et l'amitié de tous les habitants. Son état signalétique du régiment porte l'inscription des deux campagnes auxquelles il prit part en Algérie, en qualité d'ordonnance, du 31 décembre 1898 au 24 juin 1899, et du 11 novembre 1899 au 17 juin 1900. Il était libérable du service actif le premier novembre 1900 ; il n'était âgé que de 24 ans.

Dans une lettre touchante écrite avant sa maladie, M. Verbèke était heureux d'annoncer à un de ses camarades de Flers, M. Gustave Pérignon, son prochain retour en France, à la suite de la pénible campagne, dont il raconatit comme suit, un des épisodes les plus intéressants :

El-Goléah, le 16 mai 1900.

Mon cher Gustave,

Je crayonne t'écrire plus vite, mais tu n'as pas été sans apprendre que je n'étais plus en mission à Lagouah ; que j'ai dû partir pour In-Salah, à la suite d'un ordre du général.

Nous étions avec le colonel d'Eu et sa colonne, composée de trois cents tirailleurs des régiments de spahis, de détachements d'artillerie et du génie. Les Touaregs, ou nomades du Sahara, qui ne voulaient pas se rendre, s'étaient sauvés d'In-Salah avec leur chef et nous attendaient à In-Rar pour faire la guerre. Que cela est triste. Nous avons mis deux jours pour arriver. Le colonel, à six kilomètres de distance du village, a fait placer tous ses soldats et nous voilà partis pour nous battre. Arrivé à un kilomètre, il a fait placer les deux canons qu'il avait sur une dune de sable, puis a commencé les feux. Il était sept heures du matin. Comme la première casbah, c'est-à-dire une de leurs citadelles, était à moitié démolie, nous nous sommes approchés à deux cents mètres. Mais les Touaregs, qui sont tous des nègres, tiraient aussi. Je suivais toujours l'officier, derrière, à cheval, pendant qu'il faisait sa carte ; je ne me croyais pas en guerre ; mais, mon cher Gustave, quand j'ai vu tomber à mes pieds, le maréchal-des-logis des artilleurs et un simple soldat, je t'assure que je ne riais pas : et toujours on s'approchait en tirant le canon et les coups de fusil ; je voyais tomber les blessés et les tués ; les balles sifflaient au-dessus de moi : et dire que je n'ai rien attrapé. Je voyais apporter les blessés sur les civières, l'un à moitié mort, plein de sang, l'autre une jambe cassée, etc. Arrivés auprès de la casbah, à trente mètres, le colonel a fait donner l'assaut. Si tu avais vu le bataillon, les tirailleurs courir, baïonnette au canon et rentrer dans la casbah. Tout le monde y a passé. Ce fut une vraie boucherie ; les nègres tombaient comme des mouches, mais pas beaucoup de Français. Il y eut parmi nous quarante tués et blessés, mais chez les noirs, quatre à cinq cents. Je t'assure que je ne voudrais pas voir cela tous les jours, car c'est trop triste, surtout de voir ces braves Français tués. Cela a duré jusqu'à trois heures du soir. Le pacha, le chef, s'est rendu à trois heures, en apportant son arme, un fusil anglais, qu'il avait volé, mais les autres ne se sont rendus que le lendemain. Après deux jours, nous sommes repartis six jours plus loin, pour prendre des villages. Les habitants se sont rendus aussitôt qu'ils nous ont vus arriver à Tit, à Kabli et Laoulef. Je te raconterai mieux cela en rentrant. Maintenant nous sommes rentrés à El-Goléah où nous restons quinze jours pour nous reposer, puis nous partons à la fin du mois pour retourner en France.

L'infortuné soldat était ensuite fier d'annoncer à son ami qu'il recevait le 14 juillet la médaille militaire. « C'est beau pour moi, ajoutait-il, car je suis le seul des dragons de France pour obtenir cette médaille. On ne voit pas cela souvent mais la campagne a été si dure ! »

Il espérait rentrer en France avant le mois de juillet pour pouvoir embrasser sa pauvre mère, ses frères, ses sœurs. Mais l'impitoyable mort l'a terrassé sur le sable brûlant de l'Algérie.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES

LANNOY. — Ont obtenu leur certificat d'études : J. Maertens, H. Duquenne, L. Debourie, J. Lepoutre, A. Caillaux, P. Bétremieux, R. Bétremieux, R. Verdefoy, A. Hubaut, J. Isteweire, J. Parsy, J. Quesnay, L. Cateau, A. Pluquet, L. Leplat, J. Gillon, A. Deroubaix, H. Liénart. Dix-huit élèves s'étaient présentés. Ils ont tous été reçus. Les prix départementaux ont été obtenus par J. Maertens et H. Duquenne.

HEM. — Bayart, Bernard, Bourlet, Buysse, Corman, Debergue, Debriffe, Deladerrière, Dhellemme, Destailleur, Devegère, Druké, Dubus, Lemaire, Masquelier, Motte, Mullier. 1 Sont été reçus sur 20 admissibles.

LYS. — V. Tesse, L. Nonque, J. Bourgois, G. Teetries, A. Coustant, G. Delreux, J. Erkens, J. Fleuquet, G. Losfeld, A. Dejaegère, P. Dubus. L. Vanderplanque, L. Aubert, A. Renard, A. Blin, J. Michelsens, L. Duquesnoy, A. Debarge, A. Decourcel. 19 ont été reçus sur 21 présentés.

A ASCQ. — L'école communale des garçons a présenté douze élèves aux examens du certificat d'études primaires, passés à Lannoy le lundi 25 juin. Onze ont été reçus. Ce sont : Blot Zéphir, Darques Henri, Leduc Gaston, Lenglin Gaston, Maillet Désiré, Marga Henri, Mulliez Marcel, Rigaut Charles, Roseau René, Schamps Léopold, Schneider Eugène. Le jeune Marga Henri a obtenu le troisième prix départemental.

FLERS. — A Flers les huit élèves de l'école communale des garçons présentés au certificat d'études, ont tous été reçus. Quatre de ceux-ci ont obtenu une mention d'agriculture, parmi les onze accordées dans l'ensemble des examens.

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING. 26 juin. — Laines peignées, type courant. — Tendance calme.

5,000 sur juillet	à 4.70	15,000 —	4.75
5,000 —	4.725	5,000 —	4.775
15,000 sur septem.	à 4.75	15,000 sur décemb.	à 4.765
30,000 —	4.775	50,000 —	4.725
30,000 —	4.80	20,000 —	4.75
30,000 sur octobre	à 4.75	15,000 sur janvier	à 4.70
40,000 —	4.775	10,000 —	4.725
40,000 sur novem.	à 4.70	10,000 —	4.75
10,000 —	4.725	10,000 sur février	à 4.70

Total de la journée : 354,000 kilos.

ANVERS. — Tendance calme. — Tonal : 305.000 kil.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing		ANVERS		COTONS 16 HAVRE	
	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Ouver.	Clôt.
Juin... 1900	..../..	4.75 /..	4.50 /..	5.55 /..	62 62	62 70
Juillet	4.70 /..	4.72 1/2	4.51 1/2	4.55 /..	62 12	62 25
Août	4.72 1/2	4.75 /..	4.57 1/2	4.57 1/2	61 75	61 87
Septembre	4.75 /..	4.80 /..	4.60 /..	4.62 1/2	60 87	61 00
Octobre	4.75 /..	4.80 /..	4.60 /..	4.65 /..	59 00	59 12
Novembre	4.72 1/2	4.75 /..	4.60 /..	4.65 /..	58 87	58 75
Décembre	4.70 /..	4.75 /..	4.60 /..	4.65 /..	58 12	58 02
Janvier..1901	4.70 /..	4.72 1/2	4.57 1/2	4.65 /..	57 75	57 62
Février	4.70 /..	4.70 /..	4.57 1/2	4.65 /..	57 50	57 37
Mars	..../..	..../..	4.57 1/2	4.65 /..	57 50	57 75
Avril	..../..	..../..	4.57 1/2	4.65 /..	57 50	57 62
Mai	..../..	..../..	4.57 1/2	4.65 /..	57 37	57 50

Le Havre, 26 juin. — *Télégramme de M. G. Depoy.* — Marché calme. Ventes 2175 b.

Cote : juin-juillet 151,00, août 151,50, septembre 152,50, octobre-novembre 153, décembre 152,00, autres mois 150,00.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900
Tirage du 25 juin 1900

Les 100 bons suivants ont gagné chacun un lot de 100 francs :

220	4.592	48	3.725	267	9.904	118	7.405
323	7.454	108	341	108	9.160	284	8.080
128	9.426	163	9.687	130	2.540	36	2.307
151	6.473	224	6.686	36	8.534	32	1.518
92	4.402	53	5.526	34	9.665	318	6.862
307	6.046	34	8.401	199	3.227	261	7.499
283	8.592	146	9.877	323	4.441	127	6.694
270	4.356	181	772	199	7.923	44	8.165
319	3.492	230	6.896	33	769	294	8.418
317	7.373	135	4.500	186	1.482	322	1.469
4	4.240	256	1.698	68	9.653	324	9.267
46	6.091	12	6.969	140	7.411	322	2.594
261	1.785	35	8.181	241	9.648	159	7.050
189	6.310	272	1.347	198	5.218	33	1.561
239	7.039	50	3.263	155	72	46	9.675
53	4.162	43	2.426	290	8.901	199	2.358
3	98	120	8.405	280	3.290	76	409
309	6.541	75	5.304	292	1.696	112	4.905
34	4.747	214	2.580	133	2.811	192	7.050
117	576	65	5.409	80	7.160	134	9.269
57	7.866	245	174	82	1.236	176	9.029
105	3.652	262	3.748	63	2.350	155	9.644
323	592	316	1.722	222	6.060	68	5.020
115	4.069	125	354	253	1.428	84	1.510
304	6.931	169	7.447	35	8.997	287	8.400

3e ÉDITION
DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

LA REPONSE DU VICE-ROI DE YUNNAM AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS. — NOTRE CONSUL REFUGIE AU TONKIN.

Paris, 26 juin. — Une Agence officieuse communique l'information suivante :

« Le ministre de Chine à Paris a communiqué dans la soirée au ministre des affaires étrangères le télégramme qu'il a reçu aujourd'hui du vice-roi de Yunnam.

» Le vice-roi annonce au ministre de Chine qu'il a pris connaissance du télégramme que ce dernier lui a adressé à la demande de M. Delcassé et il le prie de faire savoir au Gouvernement français que M. François et les autres personnes qui sont avec lui à Yunnam se sont mises en route le 24 pour retourner au Tonkin, qu'il les a fait accompagner de nombreux soldats bien commandés pour les protéger pendant toute la route et il estime qu'ils pourront ainsi sortir sans difficultés de la province.

» D'autre part, il résulte d'un télégramme reçu par le ministre des cultes, qu'à la date où ce télégramme a été expédié, les Européens résidant à Pékin étaient sains et saufs. »

DÉPART DE TROUPES FRANÇAISES POUR LA CHINE

Marseille, 26 juin. — Le steamer « Columbus » affrété par le Gouvernement, partira de Marseille le trois juillet, prochain pour Tonkin, où il embarquera 600 hommes de troupes pour la Chine. Il prendra également à Marseille les soldats d'infanterie de marine attendus de Cherbourg, Brest et Rochefort. En tout, le « Columbus » aura à son bord environ 700 hommes, officiers compris. Il emportera en outre des provisions diverses et du matériel de guerre.

LA SITUATION A TCHE-FOU

Tché-Fou, 25 juin. — Les inquiétudes sont toujours grandes ici, car le bruit que les puissances ont subi des échecs de la part des Chinois, surexcite la populace. On constate cependant que l'arrivée de deux croiseurs japonais et du navire anglais le « Terrible » a légèrement amélioré la situation.

Le bruit d'un soulèvement ayant couru hier soir, les marins dormirent avec leurs armes et les étrangers se préparèrent à se réfugier sur les navires.

LE SORT DE L'AMIRAL SEYMOUR

Tché-Fou, 25 juin. — Le détachement de l'amiral Seymour emportait des rations pour une semaine et les hommes avaient environ 150 cartouches chacun.

Ceux qui connaissent le caractère chinois pensent que l'amiral Seymour et les ministres étrangers seront retenus comme otages, pour permettre aux Chinois d'obtenir des conditions de paix meilleures.

LES EFFECTIFS CHINOIS AUTOUR DE PEKIN

Tché-Fou, 25 juin. — Il se confirmerait qu'il y a autour de Pékin et de Tien-Tsin 60.000 Chinois bien armés, mais mal disciplinés. Les officiers chinois se vantent d'avoir 400.000 hommes à leur disposition.

On rapporte que lorsque les officiers ont passé en revue les soldats chinois destinés à réprimer la rebellion, ils ont constaté que ces soldats avaient vendu, aux Boxers, leurs fusils et leur fourniment.

LE DEBLOQUEMENT DE TIEN-TSIN. — L'AMIRAL SEYMOUR CERNE

Washington, 26 juin. — L'amiral américain, dans une dépêche du 25 confirme la nouvelle du débloquement de Tien-Tsin et ajoute : Le détachement de l'amiral Seymour parti le 18 juin, pour secourir Pékin, se trouve cerné à 10 milles de cette ville.

LE CONGRES INTERNATIONAL DES MINEURS

Paris, 26 juin. — A la reprise de la séance, M. Pépin, délégué belge, dit que l'assemblée a l'honneur de compter dans son sein le citoyen Jaurès et demande qu'on veuille bien l'admettre au bureau. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. Jaurès monte à la tribune et remercie l'assistance du grand honneur qu'elle lui fait.

Le citoyen Havy prend la parole. Il aborde la question des salaires